



DOSSIER DE CANDIDATURE Label Vignobles & Découvertes

Ajout d'un/de partenaire(s) au sein d'une destination labellisée

Dossier à retourner par voie électronique uniquement à l'adresse suivante :

vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr

En préambule

Le label Vignobles & Découvertes est attribué par Atout France pour une durée de trois ans. Ce label a pour objectif d'offrir plus de visibilité à la destination et plus de lisibilité au client.

Le label Vignobles & Découvertes distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent donc assembler de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux conditions d'attribution du label.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective dont Atout France assure la gestion et la protection.

Les objectifs de la marque

L'objectif principal de la marque Vignobles & Découvertes est d'améliorer la lisibilité des destinations du vin pour toucher de nouvelles clientèles.

La clientèle ciblée est individuelle, de groupe, française et internationale pour une pratique excursionniste ou de court séjour.

La démarche vise à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques ciblées, notamment par :

- la praticité, la mobilité, la variété, la qualité et la liberté d'engagement ;
- la recherche d'ambiance, de bien être, d'art de vivre, de nouvelles expériences ;
- l'esprit du conso-acteur (éthique et durable).

En outre, les notions clés de la marque sont la transmission, l'ouverture, l'accueil, l'attractivité touristique, le patrimoine, le vignoble et la consommation responsable.

Les prérequis pour l'attribution du droit d'usage de la marque

La destination candidate ainsi que l'ensemble des partenaires de celle-ci ne peuvent être identifiées sous le signe Vignobles & Découvertes que si les activités exercées par lesdits partenaires répondent aux quatre critères cumulatifs suivants :

- être réalisées en France ;
- être proposées à une clientèle française ou étrangère ;
- correspondre aux produits et services visés à l'enregistrement de la marque ;
- respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La procédure d'ajout d'un/de partenaire(s) au sein d'une destination bénéficiaire de la marque

Durant la période de validité de son droit d'usage de la marque, tout porteur de projet d'une destination bénéficiaire de la marque a la possibilité d'ajouter au réseau un/des partenaire(s) qu'il considère comme pertinent(s).

Cette démarche prend notamment la forme d'un courrier signé du porteur de projet et d'un des deux référents, par lequel l'un et l'autre déclarent sur l'honneur garantir la conformité des nouveaux partenaires de la destination aux prérequis mentionnés au chapitre 5 et aux conditions d'éligibilité prévues en annexe 2 du règlement d'usage de la marque.

A ce courrier est jointe, dans un format défini par Atout France, la liste intégrale des partenaires déclarés éligibles par le porteur de projet de la destination bénéficiaire de la marque et l'un de ses référents.

Au plus tard un (1) mois à compter de la réception du dossier, Atout France informe par tout moyen le porteur de projet de la destination de l'attribution du droit d'usage de la marque aux partenaires déclarés éligibles.

Une fois validé, le/les partenaire(s) rejoint(gnent) le réseau durant la période de validité du droit d'usage de la marque de la destination.

Les engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage :

- à prôner et à pratiquer la consommation responsable ;
- à prendre connaissance et à respecter ou faire respecter, notamment par les partenaires de la destination, l'ensemble des dispositions du règlement d'usage de la marque, annexes comprises ;
- à garantir, en particulier, que les partenaires qu'il sélectionne respectent les conditions prévues au point 3. des conditions d'éligibilité.

Le présent dossier de candidature recense l'ensemble des éléments à transmettre en fonction des exigences présentées dans le règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, disponible sur le site internet de [Atout France](#).

Les destinations bénéficiaires de la marque doivent envoyer à Atout France les éléments suivants :

- le présent dossier de candidature renseigné ;
- le tableau de suivi de la destination à jour ;
- le courrier, conforme au modèle figurant en page 5 du présent dossier, par lequel le porteur de projet et l'un de ses deux référents déclarent sur l'honneur garantir la conformité des partenaires de la destination candidate aux prérequis mentionnés au chapitre 5 et aux conditions d'éligibilité prévues en annexe 2 du règlement d'usage de la marque.

Nota : tout dossier incomplet, en particulier s'il ne comporte pas le tableau des prestataires, sera considéré comme irrecevable et ne pourra pas faire l'objet d'une instruction par Atout France.

Ces pièces sont à retourner par voie numérique à l'adresse suivante :

Courriel : vignoblesetdecouvertes@atout-france.fr

Les deux référents mentionnés au point 2.3 des conditions d'éligibilité de la marque Vignobles & Découvertes doivent également être destinataires d'une copie du présent dossier et tableau.

***Nota bene* : avant de remplir ce dossier de candidature, le porteur de projet doit impérativement avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes, téléchargeable sur le site internet de [Atout France](#).**

Dossier à remplir

Présentation de la destination et des partenaires

Le représentant de la destination candidate

Organisme représentant la destination candidate (porteur de projet) :

Nom et prénom du représentant statutaire :

Fonction :

Nom et prénom du représentant technique :

Fonction :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Référents

Chaque destination doit être accompagnée de deux référents qui ne peuvent être porteur de projet de la destination candidate : un référent issu du monde touristique (ADT/CDT ou CRT) et un référent issu du monde vitivinicole (interprofessions ou syndicats professionnels viticoles).

Référent issu du monde touristique :

Nom et prénom :

Organisme :

Fonction :

Contacts :

Référent issu du monde viticole :

Nom et prénom :

Organisme :

Fonction :

Contacts :

Les deux référents doivent être destinataires d'une copie du présent dossier.

Merci de joindre le tableau de suivi de la destination actualisé en prenant soin de renseigner le bon terme (candidat ou labellisé ou sortant/retiré) dans la colonne « état » pour chacun des partenaires.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, (*nom et prénom à préciser*), porteur de projet de la destination (*nom de la destination à préciser*) atteste avoir pris connaissance du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes et certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande et, le cas échéant, la conformité aux originaux des documents joints.

Fait à (*votre ville à préciser*), le (*date du jour à préciser*).

Signature et cachet obligatoire

**DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'ELIGIBILITE
DES PARTENAIRES DE LA DESTINATION**

L'organisme représentant la destination candidate (porteur de projet)

Représenté par

Nom et prénom du représentant statutaire :

Fonction :

et

Le référent issu du monde touristique ou le référent issu du monde viticole

Représenté par

Nom et prénom du représentant statutaire :

Fonction :

Déclarent sur l'honneur à Atout France que l'ensemble des partenaires répertoriés dans le tableau de suivi de la destination joint en annexe satisfait aux prérequis mentionnés au chapitre 5 et aux conditions d'éligibilité prévues en annexe 2 du règlement d'usage de la marque Vignobles & Découvertes.

Date :

Signature & cachet de l'organisme représentant la destination candidate

Signature & cachet du référent issu du monde touristique ou du référent issu du monde viticole